## DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE TOULON

## MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

=-=-=-

Nombre de Membres En exercice : 11

SEANCE DU 7 MARS 2023

Présents : 8 Pouvoirs : 1 Absents excusés : 3

Qui ont pris part à la délibération : 9

=-=-=

L'an deux mil vingt-trois et le 7 du mois de mars à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de ST MANDRIER/MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique VIENOT, Vice-présidente du CCAS.

<u>Présents</u>: Mme VIENOT - Mme DEMIERRE - Mme MATHIVET - M. CALMET Conseillers municipaux Mme MARECHAL - Mme BROGLY - Mme ROURE - Mme PECHARD, Membres

Pouvoir: M. VINCENT à Mme VIENOT

Absents excusés: M. VINCENT - Mme SAUQUET - Mme MAIS

## 7 - ACCEPTATION DE DONS AU CCAS

Madame la Vice-présidente informe Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration de dons en numéraire au CCAS.

Conformément à l'article L2242-4 du CGCT, Monsieur le Maire, Président du CCAS a accepté les dons ci-dessous à titre conservatoire dans l'attente de la décision du CCAS :

- 100 € par chèque le 16/12/2022 de M. et Mme EVA-CANDELA, afin de soutenir les actions du CCAS pour les plus démunis ;
- 450 € par chèque le 08/01/2023 de l'association « Union Touristique des Amis de la Nature », afin de soutenir les actions du CCAS pour les plus démunis ;
- 150 € par chèque le 26/02/2023 de la SNEMM afin de soutenir les actions du CCAS pour les plus démunis ;

Aussi, conformément aux dispositions citées, Madame la Vice-présidente demande à Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration de bien vouloir accepter ces dons d'un montant total de 700 €.

Le conseil d'administration délibérant,

- OUI l'exposé de Madame VIENOT, Vice-présidente ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

## **DECIDE à l'UNANIMITE**

D'autoriser Monsieur le Président à accepter ces donations.

Pour extrait conforme, le 8 mars 2023.

Signé : La Vice-présidente Véronique VIENOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-268300928-20230307-2023-03-07D07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2023 Affichage : 09/03/2023